



La commune de Cauterets et le Parc national des Pyrénées s'engagent.

Le 3 juin 2013, la commune de Cauterets adhère à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées.

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées vise à permettre un développement durable et local ainsi qu'une valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Dès lors, la commune et le Parc national ont travaillé en concertation afin d'établir les actions prioritaires et spécifiques à la commune, à mettre en œuvre dans le cadre de la charte. Ce programme est défini au sein d'une convention d'application délibérée en conseil municipal le 28 septembre 2015.

Michel AUBRY
Maire de Cauterets

Laurent GRANDSIMON
Président du Conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées

**ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention d'application
de la charte du Parc national des Pyrénées**

Jeudi 4 février 2016 - 18h30
A la mairie de Cauterets
4 place Georges Clémenceau 65110 Cauterets

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès de Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées, par retour de mail caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr ou par téléphone au 05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39.



